



Observations du public

Arrêté accordant dérogation à l'interdiction d'addition de radionucléides, énoncée à l'article R. 1333-2 du code de la santé publique, pour l'utilisation de l'analyse neutronique par la société Lafarge-Holcim

2 commentaires

- Principe de précaution, par Duvalard , le 9 juillet 2019 à 14h52

Je n'approuve pas ce projet d'arrêté par mesure de précaution car il ne me semble pas qu'un groupe indépendant de scientifiques ait été consulté pour vérifier l'absence de risques pour les populations tant humaines qu'animales.

De plus, vu la façon dont la cimenterie Lafarge s'est comportée en Syrie, cette société n'inspire aucune confiance et il me semble risqué de lui donner le droit d'utiliser des radionucléides.

- PROJET ALTERNATIF, par Lalbat , le 28 juin 2019 à 07h39

En raison de la santé publique et l'évolution effectuons des recherches vers des projets de technologies alternatives.